



ARCHIDIOCÈSE
DE QUÉBEC

Québec, le 25 mars 2024

M. l'abbé Pierre Gingras, membre et modérateur de l'équipe mixte
M. Patrick Bouillé, directeur général
Mme Francine Dorval, présidente d'assemblée
Fabrique de la paroisse de La-Transfiguration-du-Seigneur

Approbation du PDI de la paroisse de La-Transfiguration-du-Seigneur

Mes salutations fraternelles,

Suite à la réception du PDI de votre paroisse;

Suite à votre résolution du 21 novembre 2023, numéro 23-132 pour l'adoption du plan directeur immobilier (PDI);

Je vous informe que votre PDI est approuvé et devient un instrument essentiel pour les prises de décision à venir au sujet de vos bâtiments. J'ajoute les remarques suivantes :

- Pour chaque action en lien avec la mise en œuvre des orientations de ce PDI, il vous faut obtenir la permission préalable et spécifique prévue par la Loi sur les fabriques;
- Indiquer désormais sur vos copies de PDI : approuvé le 25 mars 2024.

Vous trouvez en pièce jointe votre résolution approuvée. Le texte de votre résolution est le contenu exact de notre approbation d'aujourd'hui.

Avec mes meilleurs sentiments dans cette même mission qui nous rassemble.


Jean Tailleux, ch. t.

Vicaire général et chancelier

c. c. : Mme Andrée Gagnon, archives diocésaines

JT/maf



p. j. (1)

1073, boulevard René-Lévesque Ouest, Québec, QC, Canada G1S 4R5

Tél. : 418 688-1211 • Téléc. : 418 688-1399 • Courriel : diocese@ecdq.org • Site Internet : www.ecdq.org



**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBALDE LA 57^e ASSEMBLÉE DE FABRIQUE
DE LA PAROISSE DE LA-TRANSFIGURATION-DU-SEIGNEUR
Tenue le mardi 21 novembre 2023 à 18h
Au sous-sol de la maison paroissiale**

Résolution #23-131

« 6. PDI

a) Décision

Il est unanimement proposé et résolu d'adopter le PDI 2024-2028 tel que présenté et de procéder à sa réévaluation dans 3 ans. »

SCEAU DE

LA FABRIQUE

Extrait certifié conforme par :

Jean-François Fortin, secrétaire

22 / janv. 2024

Date

Francine Dorval, présidente

2024/01/22

Date



APPROUVÉ

PAR :

VICAIRE GÉNÉRAL

LE :

25 mars 2024